



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

À votre service

LES MISSIONS DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL (SST)

Les SST ont pour principale mission d'**éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail**. A cette fin, ils :

- conduisent les actions de Santé au Travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs
- conseillent les employeurs et les travailleurs
- assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs
- participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

Ces missions sont assurées par une **équipe pluridisciplinaire** de santé au travail comprenant :

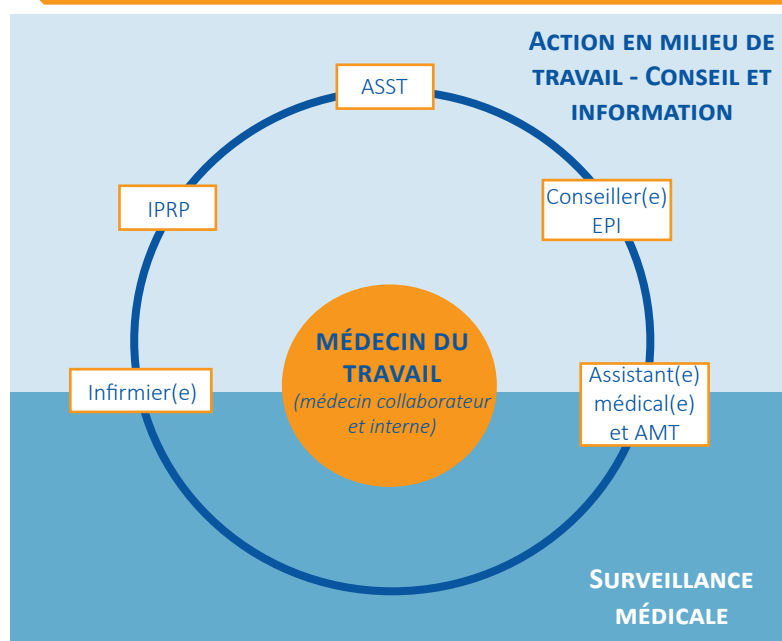
- des médecins du travail
- des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
- des infirmier(e)s en Santé au Travail

Ces équipes peuvent être complétées par :

- des assistant(e)s de service de Santé au Travail
- des professionnels recrutés après avis des médecins du travail

Le médecin anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.

Art. L.4622-2 du Code du Travail



LES INTERVENANTS

- Médecin du travail (médecin collaborateur et interne)
- Infirmier(e) en Santé au Travail
- Assistant(e) médical(e) et Actions en Milieu du Travail (AMT)
- Assistant(e) en Santé et Sécurité au Travail (ASST)
- Conseiller(e) en Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Ergonome, Hygiéniste, Psychosociologue (IPRP)

sont là pour répondre à vos interrogations et vous conseiller.

Pour plus d'information, consultez leurs fiches métiers.

<http://smia.sante-travail.net>



VOTRE SANTÉ EST PRIMORDIALE, PRÉSERVEZ-LÀ !

LES ACTIONS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Risque chimique	TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)	Amiante
Étude ergonomique	Risques psychosociaux	Toxicologie Ventilation
Bruit	Éclairage	Vibrations
Risques biologiques	Ambiances thermiques	

Connaître votre entreprise et ses risques

- visite de votre entreprise, de vos bâtiments et/ou de vos chantiers pour la connaissance des situations de travail
- visite des postes de travail

Évaluer les conditions d'exposition aux risques

- aide à l'évaluation d'un risque spécifique
- étude spécialisée et aide au diagnostic :
 - analyse des situations de travail, des conditions d'exposition, réalisation de mesures si nécessaire et identification des facteurs de risques
 - aide à cibler les actions et moyens de prévention collective et/ou individuelle

Notre équipe pluridisciplinaire peut vous aider dans la maîtrise de vos risques professionnels et vous conseiller sur les démarches de prévention.



**RÉAGISSEZ AVANT
QU'IL NE SOIT TROP TARD !**

Informier et sensibiliser

- sensibilisation : sur un risque présent dans l'entreprise (travail sur écran, bruit...) ou sur les moyens de prévention et de protection
- obligations réglementaires
- formations

Mener des actions de prévention

- accompagnement à la mise en place de solutions et à l'élaboration d'un plan de prévention
- aménagement de poste
- aide méthodologique à l'évaluation des risques professionnels et du Document Unique (DU)
- réalisation de la fiche d'entreprise
- participation au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou au Comité Social et Économique (CSE)
- conseil en Équipement de Protection Individuelle (EPI)

Le coût de ces prestations est inclus dans votre cotisation

LES AUTRES RESSOURCES



TOXICOLOGUE INDUSTRIEL

(Membre de la Fédération Régionale des Services de Santé au Travail des Pays de la Loire, PRESANSE)

Expert dans l'évaluation du risque chimique en appui des médecins et des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.

CAP EMPLOI

Service d'aide au maintien dans l'emploi*

- information sur les différents dispositifs existants
- appui technique et conseil sur l'aménagement du poste
- aide à la mise en oeuvre de parcours professionnel (reclassement interne)
- aide à la recherche de financement (montage de dossier AGEFIPH et FIPHFP)

**Le service d'aide au maintien dans l'emploi est financé par l'AGEFIPH*